

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

La démocratie chrétienne Lettre Encyclique de notre Très Saint Père Léon XIII, 449. — Le style, c'est l'homme, 458. — Manifestations révolutionnaires en Espagne, 459. — Le Congrès de Bourges, 460. — Chronique religieuse, 460. — Itinéraire de la visite pastorale de 1901, 462. — La population du globe de 1800 à 1900, 463. — Bibliographie, 463. — Revue des travailleurs, 464. — Calendrier, 464. — Memento hebdomadaire, 464.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Lettre Encyclique de notre Très Saint Père Léon XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

AUX PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES ET AUTRES
ORDINAIRES EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

*A nos vénérables frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres
Ordinaires en paix et communion avec le Siège apostolique.*

LÉON XIII, PAPE.

Vénérables frères, salut et bénédiction apostolique.

OCCASION DE LA LETTRE : CONFLITS D'OPINIONS TOUCHANT LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES (1)

Les graves discussions touchant les questions économiques générales qui, depuis longtemps, en plus d'une nation, troublent la concorde des esprits, se multiplient de jour en jour et prennent un caractère si passionné qu'elles rendent justement hésitants et inquiets les hommes les plus prudents dans leurs juge-

(1) Les sous-titres sont de la rédaction du journal *La Croix*, à qui nous les empruntons pour la commodité de la lecture.

ments. D'abord soulevées par des opinions erronées, mais très répandues, d'ordre philosophique et d'ordre pratique, elles ont dans la suite emprunté un nouveau degré d'acuité aux nouveaux moyens fournis par l'industrie à notre époque, à la rapidité des communications et aux combinaisons qui ont permis de diminuer le travail et d'augmenter le gain. Enfin, les passions d'hommes turbulents ayant jeté la discorde entre les riches et les prolétaires, les choses en sont venues au point que les Etats, agités par des troubles plus fréquents, paraissent encore exposés à de grandes calamités.

Pour Nous, dès le début de Notre Pontificat, Nous avons bien compris quels dangers menaçaient de ce côté la société civile, et Nous avons cru de Notre devoir d'avertir publiquement les catholiques des erreurs profondes cachées dans les doctrines du socialisme et des dangers qu'elles faisaient courir, non seulement aux biens extérieurs, mais aussi à la probité des mœurs et à la religion. C'est le but que visait notre Lettre Encyclique *Quod Apostolici Muneris*, que Nous avons publiée le 28 décembre 1889.

Mais ces dangers devenant de jour en jour plus menaçants, au préjudice croissant des intérêts privés et publics, Nous sommes efforcé une seconde fois d'y pourvoir avec plus de zèle. Dans notre Encyclique *Rerum Novarum*, en date du 15 mai 1891, Nous avons traité longuement des droits et des devoirs grâce auxquels les deux classes de citoyens, celle qui apporte le capital et celle qui apporte le travail, doivent s'accorder entre elles.

Nous avons montré en même temps, d'après les préceptes de l'Evangile, les remèdes qui nous ont paru les plus utiles à défendre la cause de la justice et de la religion, et à écarter tout conflit entre les classes de la société.

RÉSULTATS DES DERNIÈRES ENCYCLIQUES

Grâce à Dieu, Notre confiance n'a pas été vaine. En effet, poussés par la force de la vérité, ceux-là mêmes que des dissentiments séparent des catholiques ont rendu à l'Eglise cet hommage qu'elle étend sa sollicitude à toutes les classes de l'échelle sociale, et surtout à celles qui se trouvent dans une condition malheureuse.

Assés abondants ont été les fruits que les catholiques ont

retirés de Nos enseignements. Ils n'y ont pas seulement puisé des encouragements et des forces pour continuer leurs bonnes œuvres, mais ils leur ont encore emprunté la lumière qu'ils désiraient, et grâce à laquelle ils ont pu s'appliquer, avec plus d'assurance et de succès, à l'étude des questions de ce genre. Aussi est-il arrivé que les dissentiments qui existaient entre eux ont en partie disparu ou se sont apaisés pour un moment de trêve. Sur le terrain de l'action, le résultat a été que, pour prendre plus à cœur les intérêts des prolétaires, surtout là où ils étaient particulièrement lésés, un grand nombre de nouvelles initiatives se sont produites ou d'utiles améliorations se sont poursuivies, grâce à un esprit de suite constant. Tels sont ces secours offerts aux ignorants sous le nom de secrétariats du peuple, les caisses rurales de crédit, les mutualités d'assistance ou de secours en cas de malheur, les associations d'ouvriers et d'autres sociétés ou œuvres de bienfaisance du même genre.

De la sorte, sous les auspices de l'Eglise, il s'est établi entre les catholiques une communauté d'action et une série d'œuvres destinées à venir en aide au peuple, exposé aux pièges et aux périls non moins souvent qu'à l'indigence et aux labeurs.

DIVERSES DÉNOMINATIONS DES ŒUVRES SOCIALES

Au commencement, cette sorte de bienfaisance populaire ne se distinguait ordinairement par aucune appellation spéciale. Le terme de *socialisme chrétien*, introduit par quelques-uns, et d'autres expressions dérivées de celle-là, sont justement tombés en désuétude. Il plut ensuite à certains, et à bon droit, de l'appeler *action chrétienne populaire*. En certains endroits, ceux qui s'occupent de ces questions sont dits *chrétiens sociaux*. Ailleurs, la chose elle-même est appelée *démocratie chrétienne*, et ceux qui s'y adonnent sont les *démocrates chrétiens*; au contraire, le système défendu par les socialistes est désigné sous le nom de *démocratie sociale*.

Or, des deux dernières expressions énoncées ci-dessus, si la première "chrétiens sociaux," ne soulève guère de réclamations, la seconde, "démocratie chrétienne," blesse beaucoup d'honnêtes gens, qui lui trouvent un sens équivoque et dangereux. Ils se désient de cette dénomination pour plus d'un motif. Ils craignent que ce mot ne déguise mal le gouvernement populaire ou ne marque en sa faveur une préférence aux autres formes

de gouvernement. Ils craignent que la vertu de la religion chrétienne ne semble comme restreinte aux intérêts du peuple, les autres classes de la société étant, en quelque sorte, laissées de côté. Ils craignent enfin que sous ce nom trompeur, ne se cache quelque dessein de décrier toute espèce de pouvoir légitime, soit civil, soit sacré.

Comme à ce propos il y a couramment des discussions déjà trop prolongées, et parfois trop vives, la conscience de Notre charge Nous avertit de poser des bornes à cette controverse en définissant quels doivent être les sentiments des catholiques en cette matière. De plus, Nous avons l'intention de leur tracer quelques règles qui rendent leur action plus étendue et beaucoup plus profitable à la société.

DÉMOCRATIE SOCIALE ET DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE

Que prétend la *démocratie sociale* et quel doit être le but de la *démocratie chrétienne*? Il ne peut y avoir de doute sur ce point. L'une, en effet, — qu'on se laisse aller à la professer avec plus ou moins d'excès — est poussée par un grand nombre de ses adeptes à un tel point de perversité qu'elle ne voit rien de supérieur aux choses de la terre, qu'elle recherche les biens corporels et extérieurs et qu'elle place le bonheur de l'homme dans la recherche et la jouissance de ces biens. C'est pour cela qu'ils voudraient que dans l'Etat le pouvoir appartint au peuple. Ainsi, les classes sociales disparaissant et les citoyens étant tous réduits au même niveau d'égalité, ce serait l'acheminement vers l'égalité des biens; le droit de propriété serait aboli et toutes les fortunes qui appartiennent aux particuliers, les instruments de production eux-mêmes, seraient regardés comme des biens communs.

Au contraire, la démocratie chrétienne, par le fait seul qu'elle se dit chrétienne, doit s'appuyer sur les principes de la foi divine comme sur sa propre base. Elle doit pourvoir aux intérêts des petits, sans cesser de conduire à la perfection qui leur convient les âmes créées pour les biens éternels. Pour elle, il ne doit y avoir rien de plus sacré que la justice; il lui faut garder à l'abri de toute atteinte le droit de propriété et de possession, maintenir la distinction des classes qui, sans contredit, est le propre d'un Etat bien constitué; enfin, il faut qu'elle accepte de donner à la communauté humaine une forme et un

caractère en harmonie avec ceux qu'a établis le Dieu Créateur.

Il est donc évident que la démocratie sociale et la démocratie chrétienne n'ont rien de commun ; il y a entre elles toute la différence qui sépare le système socialiste de la profession de la foi chrétienne.

SENS DU TERME DE " DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE . "

Mais il serait condamnable de détourner à un sens politique le terme de *démocratie chrétienne*. Sans doute, la *démocratie*, d'après l'étymologie même du mot et l'usage qu'en ont fait les philosophes, indique le régime populaire ; mais, dans les circonstances actuelles, il ne faut l'employer qu'en lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant aucune autre signification que cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple. En effet, les préceptes de la nature et de l'Évangile étant, par leur autorité propre, au-dessus des vicissitudes humaines, il est nécessaire qu'ils ne dépendent d'aucune forme de gouvernement civil ; ils peuvent pourtant s'accommoder de n'importe laquelle de ces formes, pourvu qu'elle ne répugne ni à l'honnêteté, ni à la justice.

Ils sont donc et ils deviennent pleinement étrangers aux passions des partis et aux divers événements, de sorte que, quelle que soit la constitution d'un Etat, les citoyens peuvent et doivent observer ces mêmes préceptes qui leur commandent d'aimer Dieu par dessus toutes choses et leur prochain comme eux-mêmes. Telle fut la perpétuelle discipline de l'Église ; c'est celle qu'appliquèrent toujours les Pontifes romains vis-à-vis des Etats, quelle que fût pour ceux-ci la forme du gouvernement.

Ceci étant posé, les intentions et l'action des catholiques qui travaillent au bien des prolétaires ne peuvent, à coup sûr, jamais tendre à préférer un régime civil à un autre et à l'apporter avec elles.

De la même façon, il faut mettre la démocratie chrétienne à couvert d'un autre grief : à savoir qu'elle consacre ses soins aux intérêts des classes inférieures, mais en paraissant laisser de côté les classes supérieures. Pourtant, l'utilité de celles-ci n'est pas moindre pour la conservation et l'amélioration de l'Etat. Cet écueil est évité, grâce à la loi chrétienne de charité dont Nous avons parlé plus haut. Celle-ci ouvre ses bras pour accueillir tous les hommes, quelle que soit leur condition, comme étant

les enfants d'une seule et même famille, créés par le même Père très bon, rachetés par le même Sauveur et appelés au même héritage paternel.

Certes, c'est bien la doctrine et l'exhortation de l'Apôtre : " Soyez un seul corps et un seul esprit, comme vous avez été appelés à une seule espérance dans votre vocation. Il y a un seul Seigneur, une seule foi et un seul baptême, un seul Dieu et Père qui est au-dessus de tous et au milieu de toutes choses et en nous tous. " (Ephés., IV, 4-6.) Ainsi, à cause de l'union naturelle du peuple avec les autres classes, union qui est rendue plus étroite par la fraternité chrétienne, le zèle, si grand qu'il soit qui est consacré au soulagement du peuple, fait sentir assurément son influence parmi ces classes elles-mêmes, d'autant plus qu'il est convenable et nécessaire, pour obtenir un bon résultat, que celles-ci soient appelées à prendre part à l'œuvre ainsi que nous l'expliquerons plus loin.

OBÉISSANCE AUX AUTORITÉS LÉGITIMES

On doit, en outre, être bien éloigné de cacher sous le terme de la démocratie chrétienne l'intention de rejeter toute obéissance et de dédaigner les supérieurs légitimes. Respecter ceux qui, à un degré quelconque, possèdent l'autorité dans l'État et se conformer à leurs ordres justes, c'est là ce que prescrivent également la loi naturelle et la loi chrétienne. Et pour que cette soumission soit digne d'un homme et d'un chrétien, on doit la témoigner du fond du cœur, par devoir, " par conscience, " comme nous y a exhorté l'Apôtre lorsqu'il a donné ce précepte : " Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures. " (Rom., XIII, I, 5.)

Il est, d'autre part, contraire à la profession d'un vie chrétienne de ne pas vouloir se soumettre et obéir à ceux qui possèdent l'autorité dans l'Eglise et d'abord aux évêques que — le pouvoir universel du pontife romain restant sauf — " l'Esprit-Saint a établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son sang. " (Act., XX, 28.) Celui, en effet, dont les sentiments ou les actes seraient opposés à cette règle, celui-là serait convaincu d'oublier le précepte très important du même Apôtre : " Obéissez à vos préposés et soyez-leur soumis. Car ce sont eux qui veillent, comme devant rendre compte de vos âmes. " Ces paroles, il importe très grandement que tous les fidèles les gra-

vent au fond de leur âme et qu'ils s'appliquent à les réaliser dans toute la pratique de leur vie ; il faut aussi que les ministres sacrés les méditent avec beaucoup d'attention, qu'ils ne cessent pas d'en persuader les autres non seulement par leurs exhortations, mais surtout par leurs exemples.

Après avoir rappelé ces principes que Nous avons antérieurement mis en lumière, à l'occasion, d'une façon spéciale, Nous espérons que toute dissension concernant le terme de démocratie chrétienne disparaîtra, ainsi que tout soupçon de ce danger, quant à la chose elle-même exprimée par ce mot. Et c'est à bon droit que Nous concevons cette espérance.

En effet, en laissant de côté les opinions de certains hommes sur la puissance et la vertu d'une telle démocratie chrétienne, opinions qui ne sont pas exemptes de quelques excès ou de quelque erreur, assurément pas un seul homme ne blâmera ce zèle qui, selon la loi naturelle et la loi divine, tend uniquement à ce que ceux qui gagnent leur vie par un travail manuel soient ramenés à une situation plus tolérable et aient un peu de quoi assurer leur avenir ; à ce qu'ils puissent, chez eux et en public, pratiquer la vertu et remplir leur devoir de piété, à ce qu'ils sentent qu'ils sont non des animaux mais des hommes, non des païens mais des chrétiens ; enfin à ce qu'ils marchent ainsi avec plus de facilité et d'ardeur vers ce bien *unique et nécessaire*, vers ce bien suprême pour lequel nous sommes nés.

Tel est le but, telle est l'œuvre de ceux qui voudraient voir le peuple doué d'une âme chrétienne, heureusement soulagé et préservé du fléau du socialisme.

LA QUESTION SOCIALE EST AVANT TOUT

UNE QUESTION RELIGIEUSE

Nous venons de faire mention du rôle des vertus et de la religion, et c'est à dessein. C'est, en effet, l'opinion de quelques-uns, opinion qui se répand dans le public, que la *question sociale*, comme ils disent, est seulement une question *économique*, quand, au contraire, il est incontestable que c'est avant tout une question morale et religieuse et qu'elle doit être surtout tranchée d'après la règle des mœurs et le jugement de la religion. Lors même, en effet, qu'on doublerait le salaire des ouvriers, qu'on établirait une proportion entre le temps et l'ou-

vrage, si l'ouvrier, comme il en a l'habitude, prête l'oreille à doctrines et s'inspire d'exemples qui poussent au mépris de la Divinité et à la dépravation des mœurs, il est inévitable que ses travaux et son avoir s'évanouissent.

Il ressort du conflit et de l'expérience que la plupart des ouvriers vivent pauvrement et petitement ; et bien qu'ils aient une tâche moins prolongée et une paye plus abondante, ils vivent cependant d'une façon relâchée et sans règle religieuse. Supprimez pour les esprits les sentiments dont la sagesse chrétienne est la source et la gardienne ; supprimez la prévoyance, la modestie, l'épargne, la patience, et les autres bonnes habitudes de l'âme ; vains seront vos efforts à poursuivre la prospérité.

Telle est la cause pour laquelle des catholiques ont entrepris des Congrès pour préparer une amélioration au sort du peuple, et Nous même, Nous n'avons jamais poussé à des institutions semblables sans avertir en même temps qu'elles devaient avoir la religion comme aide, comme compagne et comme inspiratrice.

LES ENSEIGNEMENTS DE L'ÉVANGILE ET LES EXEMPLES

DU CHRIST

L'intérêt que les catholiques portent aux prolétaires mérite, semble-t-il, des éloges d'autant plus grands que cela se produit dans un pays où l'on vit de tout temps et avec succès, sous l'inspiration bienveillante de l'Église, les luttes d'une charité active et zélée qui savait s'adapter aux époques. Cette loi du mutuel amour, perfectionnement de la loi de justice, ne nous ordonne pas seulement de donner à chacun ce qui lui est dû et de le laisser user de son droit, mais encore de nous favoriser mutuellement, *non pas en paroles et avec la langue, mais en actions et avec vérité*, nous souvenant de ce que le Christ dit amoureusement aux siens : *Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés ; vous aussi, aimez-vous les uns les autres. A ceci, tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres.* Cet empressement à servir les autres doit évidemment se préoccuper d'abord du bien éternel des âmes, mais il ne doit pas négliger ce qui sert à la vie et la favorise. A ce sujet, il faut se rappeler ce que le Christ répondit à la question des disciples de Baptiste : *Es-tu Celui qui doit venir,*

ou devons-nous en attendre un autre ? Pour montrer ce qu'il apportait aux hommes, Il invoqua ses bienfaits et rappela une parole d'Isaïe : *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent et la bonne nouvelle est annoncée aux pauvres.* Parlant du jugement dernier, des récompenses et des peines qui nous attendent, Il déclara qu'Il accorderait une attention spéciale à l'amour que les hommes auraient en les uns pour les autres, Et ce qu'il y a de plus admirable dans ce discours, c'est de voir comment le Christ, passant sous silence les œuvres de miséricorde qui regardent la consolation des âmes, mentionne seulement les œuvres extérieures, les donnant comme faites à sa propre personne : *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu vers moi.*

A ces preuves d'amour visant à la fois le bien de l'âme et du corps, le Christ, on le sait, a ajouté des exemples personnels extraordinaires. C'est ici qu'il est doux de se rappeler cette parole tombée de son Cœur paternel : *Je suis ému de compassion pour cette foule, et sa volonté d'être secourable égale à son pouvoir merveilleux. De cette pitié, il nous reste un témoignage : Il allait de lieu en lieu, faisant du bien et guérissant tous ceux qui étaient sous l'empire du diable.* Les apôtres, les premiers, cultivèrent religieusement cette science de charité qu'ils avaient reçue du Christ.

Après eux, ceux qui embrasèrent la foi chrétienne créèrent cette multitude variée d'institutions dont le but est de soulager les misères humaines, quelles qu'elles soient. Ces institutions, sans cesse enrichies par de nouveaux développements, sont la gloire et l'ornement propre du nom chrétien et de l'humanité ainsi gagnée ; aussi les hommes de jugement sain ne se lassent-ils pas de les admirer, surtout étant donné notre disposition naturelle à chercher d'abord notre avantage et à faire passer après celui des autres.

On ne doit pas excepter de ce genre de bienfaits les distributions d'aumônes ; et c'est à elles qu'ont trait ces paroles du Christ : *Ce qui reste, donnez-le en aumônes.* C'est cette aumône que les socialistes veulent enlever de la société comme inju-

rieuse à la dignité naturelle de l'homme. Cependant, si elle est faite conformément à la prescription évangélique et à l'esprit chrétien, elle n'a rien qui puisse ou exciter l'orgueil de ceux qui donnent ou faire rougir ceux qui reçoivent. Loin d'être inconvenante pour l'homme, elle favorise l'établissement des rapports sociaux et des devoirs nécessaires entre semblables. Il n'est pas d'homme si riche qu'il n'ait besoin d'un autre; il n'est pas d'homme si pauvre qu'il ne puisse être utile à son voisin. C'est une chose innée que les hommes se demandent et se portent mutuellement leur assistance. Ainsi, la justice et la charité étroitement liées entre elles par un droit égal qui vient du Christ, unissent merveilleusement la société humaine et font tendre chaque membre au bien commun.

(A suivre.)

Le style, c'est l'homme

Je me rappelle, écrit M. A. de Ségur, dans l'*Univers*, une aventure assez originale, aventure littéraire déjà lointaine, que je raconterai aussi simplement que s'il s'agissait d'un autre que moi :

J'écrivais déjà de temps en temps, en amateur, dans l'*Univers*, habitude que j'ai toujours conservée, et Louis Veillot me témoignait la plus aimable bonté. Un jour il me demanda de lui rendre un service; il s'agissait d'un article qu'il avait promis à mon frère, Mgr de Ségur, sur un de ses ouvrages, et qu'il ne trouvait pas le temps d'écrire : "Faites-le pour moi, me dit-il; je le reverrai et je le signerai : vous en aurez la peine, j'en aurai la gloire et je vous en serai reconnaissant."

Je me défendis mollement de ce dangereux honneur, car au fond j'étais très flatté de la proposition, et je me mis à l'œuvre. Deux jours après, j'apportai mon article à Veillot qui le lut, le trouva parfait, y changea quatre ou cinq mots et le signa bravement.

L'article parut. Le jour même, ma sœur Sabine, qui n'était pas encore entrée à la Visitation, et qui lisait son cher *Univers* avec exactitude, me dit, dès qu'elle m'aperçut : "As-tu lu le bel article de Louis Veillot sur le livre de Gaston?—Tu le trouves beau? fis-je en souriant.— Charmant, et toi?—Moi aussi, car c'est moi qui l'ai fait!—Toi! pas possible!—Merci du compliment, mais c'est comme cela.— Comment, poursuivit-elle, me

prenant le journal, et me montrant une phrase, c'est toi qui as écrit ce mot-là? — Celui-là, non. — Et celui-ci? — Non plus. — Et ce troisième? — Pas davantage!"

J'espérais qu'elle me ferait grâce du quatrième et du cinquième. Elle fut impitoyable; les cinq mots y passèrent, par tout, sans hésiter, elle avait reconnu la griffe du maître.

Si du moins elle avait pu se tromper à mon avantage et reconnaître quelque chose de Veillot dans un seul petit passage de mon cru, elle eût de sa douce main pansé la blessure faite à mon amour-propre. Mais non, je dus boire le calice jusqu'à la lie, je ne me consolai qu'en gardant pour moi les découvertes de ma sœur, tout en confiant à quelques intimes, sous le sceau du secret, que j'étais l'auteur de l'article.

Qui oserait dire, après cette épreuve, que M. de Buffon s'est trompé en écrivant sa phrase célèbre : Le style, c'est l'homme?

Manifestations révolutionnaires en Espagne

La Franc-Maçonnerie, très puissante en Espagne, vient de provoquer des manifestations révolutionnaires dans un certain nombre de villes, notamment à Madrid, à Valence, à Saragosse. Dans cette dernière ville, le mouvement a pris un caractère nettement antidynastique.

Les chefs du complot reprochent à la régente d'avoir autorisé le mariage de la princesse des Asturies, sœur aînée du roi Alphonse XIII, avec le prince Charles de Bourbon, second fils du comte de Caserte, de la branche des Bourbons des Deux-Siciles.

Ils ont aussi tiré parti d'un procès retentissant. Une jeune fille appartenant à l'une des premières familles de la Castille est entrée au couvent, et sa famille, qui a la prétention de la marier contre sa volonté au maire d'une des principales villes d'Espagne, veut la faire sortir.

Enfin un dramaturge, Perez Galdos, a profité de la circonstance pour faire représenter à Madrid une pièce anticléricale, dans laquelle il met en scène les Jésuites qu'il charge de tous les méfaits.

Des manifestations bruyantes se sont produites. Les collègues des Jésuites ont été assuillis, et les religieux de tous les Ordres

poursuivis à coups de pierres par la populace ameutée. Plusieurs généraux auraient donné leur adhésion au mouvement révolutionnaire.

Le Congrès de Bourges

Nous avons signalé l'allocution que Mgr l'évêque d'Annecy a prononcée à la clôture de la retraite ecclésiastique, et que Sa Grandeur a ensuite publiée en brochure sous ce titre : *Le Congrès de Bourges*.

Mgr l'archevêque de Bourges a fait recours à Notre Saint Père le Pape, qui a chargé une commission de cinq cardinaux d'examiner l'affaire. Sa conclusion a été que, "sans émettre aucun jugement sur ce qu'on appelle, *les Congrès sacerdotaux* en général," ni sur le Congrès de Bourges, "attendu qu'on n'a point porté à la connaissance de la commission les actes complets et authentiques de ce Congrès, et que c'est seulement sur leur examen qu'elle aurait pu baser un jugement adéquat," la commission a cependant jugé que Mgr l'archevêque d'Annecy devait fournir à Mgr l'archevêque de Bourges "des explications qui donneraient une satisfaction convenable aux deux archevêques."

Ce que Mgr l'évêque d'Annecy s'est empressé d'exécuter.

Chronique religieuse

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, ont été nommés :

Monsieur l'abbé J. Cléophas Giroux, vicaire à Saint-Henri.

Monsieur l'abbé Joseph Bureau, vicaire à Saint-Ambroise (Jeune Lorette).

La Révérende Mère sainte Thérèse de Jésus a été élue Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Elle avait déjà rempli cette charge durant six années, avant la Révérende Mère Marie du Sacré-Cœur que la mort a enlevée tout récemment à sa communauté.

L'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance, à Lévis, est sous la direction des Sœurs de la Charité. Il renferme actuellement

290 orphelins, 145 orphelines, 60 vieilles femmes infirmes et 30 vieillards dont la plupart sont âgés de plus de 80 ans. En outre, six prêtres retirés du saint ministère résident dans le même établissement. Ajoutez à cela le personnel des serviteurs et servantes, puis une vingtaine de religieuses avec quelques maîtresses séculières et vous arrivez au chiffre de 570 personnes habitant cette maison.

Situé au sommet d'une haute falaise qui domine le fleuve et qui fait pendant au promontoire de Québec, cet établissement est l'un des plus beaux de notre province. Rien n'y manque : la chapelle est ravissante, les salles spacieuses, bien éclairées et parfaitement aérées. Une belle forêt de pins, à l'ouest et au nord de l'hospice, protège de ses rameaux touffus contre les ardeurs du soleil d'été. Les Sœurs ont acheté ces années dernières une grande ferme avoisinante, où elles accoutument les enfants plus âgés à la culture de la terre, avant de les placer dans nos bonnes familles de la campagne. Elles sont à faire terminer l'intérieur de la seconde aile de leur Hospice ; elles pourront alors recevoir encore un plus grand nombre d'orphelins, de pauvres et d'infirmes.

Tout le monde sait que feu l'Honorable Georges Couture a été le fondateur et le soutien de cette institution et que son frère, Monsieur le Commandeur Edouard Couture, continue à soutenir cette grande et belle œuvre de charité. Voilà des hommes qui comprennent l'usage qu'on doit faire de sa fortune quand on est chrétien et qui, tout en ne cherchant pas la gloire, l'acquièrent et la méritent en ce monde et en l'autre !

Les exercices religieux du carême se poursuivent dans toutes les églises de notre ville.

Monsieur l'abbé Eugène Roy a prêché une neuvaine à Saint-Roch avec très grand succès. Il y a eu foule compacte à toutes les instructions. M. Roy est déjà très avantageusement connu dans tout l'archidiocèse ; il est théologien, littérateur et orateur très distingué ; il instruit, émeut, charme et domine son auditoire. Ses sermons ont fait un très grand bien et un bien qui sera durable.

A l'église Saint-Patrice, le R. P. Henning, Récolteur, fait durant tout le carême, une série d'instructions dogmatiques qui

sont très suivies et très goûtées de son nombreux auditoire. Beaucoup de protestants sont régulièrement au nombre de ses auditeurs.

A la Basilique, le R. P. Grolleau, Dominicain, a terminé, dimanche dernier, la prédication de la neuvaine de Saint-François Xavier. Il y avait foule comme au premier jour. C'est la troisième fois que ce distingué religieux a prêché à Québec ces exercices annuels de la neuvaine. Non seulement on ne se fatigue pas de l'entendre, mais sa vogue et son renom augmentent constamment dans la classe instruite de notre métropole. Il est reparti lundi pour son couvent de Lewiston, Maine, emportant avec lui l'admiration et la reconnaissance de nos catholiques de Québec.

Itinéraire de la visite pastorale de 1901.

1. Sainte-Pétronille.....	vendredi	17—18	mai
2. Saint-Laurent.....	samedi	18—19	“
3. Saint-Jean.....	dimanche	19—21	“
4. Saint-François.....	mardi	21—22	“
5. Sainte-Famille.....	mercredi	22—24	“
6. Saint-Pierre.....	vendredi	24—25	“
—————			
7. Saint-François.....	mardi	28—30	“
8. Saint-Pierre.....	jeudi	30—31	“
9. Saint-Antonin.....	vendredi	31 mai, 1 ^{er} juin	“
10. Fraserville.....	samedi	1—3	“
11. Notre-Dame du Portage.....	lundi	3—4	“
12. Saint-André.....	mardi	4—5	“
13. Saint-Germain.....	mercredi	5—6	“
14. Kamoura-ka.....	jeudi	6—8	“
15. Saint-Denis.....	samedi	8—9	“
16. Rivière-Ouelle.....	dimanche	9—10	“
17. Sainte-Anne de la Pocatière ..	lundi	10—12	“
18. Saint-Roch des Aulneies.....	mercredi	12—13	“
19. Saint-Jean Port-Joli.....	jeudi	13—15	“
20. L'Islet.....	samedi	15—17	“
21. Cap Saint-Ignace.....	lundi	17—19	“

22. Ile-aux-Grues.....	mercredi	19—20	“
23. Saint-Thomas.....	jeudi	20—22	“
24. Berthier.....	samedi	22—23	“
25. Saint-Vallier.....	dimanche	23—24	“
26. Saint-Michel.....	lundi	24—26	“
27. Beaumont.....	mercredi	26—27	“
28. Saint-Joseph de Lévis.....	jeudi	27—28	“
29. Bienville.....	vendredi	28—29	“
30. Saint-Alexandre.....	mardi	2—3	juillet
31. Saint-Eleuthère.....	mercredi	3—4	“
32. Sainte-Hélène.....	vendredi	5—6	“
33. Saint-Bruno.....	samedi	6—7	“
34. Saint-Pascal.....	dimanche	7—9	“
35. Saint-Philippe.....	mardi	9—10	“
36. Mont-Carmel.....	mercredi	10—11	“
37. Saint-Pacôme.....	jeudi	11—13	“
38. Saint-Onésime.....	samedi	13—14	“
39. Saint-Aubert.....	dimanche	14—15	“
40. Saint-Damase.....	lundi	15—16	“
41. Sainte-Perpétue.....	mardi	16—17	“
42. Saint-Pamphile.....	mercredi	17—19	“
43. Saint-Marcel et Ste-Apolline.	vendredi	19—20	“
44. Saint-Cyrille.....	samedi	20—21	“
45. Saint-Eugène.....	dimanche	21—22	“

La population du globe de 1800 à 1900

L'Europe a passé de 180 millions à 393 millions.

L'Asie a passé de 500 “ à 820 “

L'Amérique a passé de 35 “ à 145 “

L'Océanie a passé de 20 “ à 49 “

L'Afrique compte à peu près ses 180 millions en 1900 comme en 1800.

Actuellement, la population Européenne s'accroît annuellement de 3 millions.

Bibliographie

Catéchisme de Léon XIII, par G. CERCEAU, S. J., extraits des Encycliques, Lettres et Allocutions de Sa Sainteté, réunis et disposés en leçons catéchistiques. 1 vol. in 8o raisin, 7 fr.

Viennent de paraître :

Fascicule I : *L'Eglise.*

Fascicule II : *L'Etat.*

Fascicule III : *L'Eglise et L'Etat.*

Sous presse :

Fascicule IV : *Les Catholiques.*

Fascicule V : *Les Catholiques français.*

Fascicule VI : *Les Sectaires.*

Fascicule VII : *La Question romaine.*

Fascicule VIII : *La Famille.*

Fascicule IX : *La Question sociale.*

Fascicule X : *La Liberté et les libertés.*

Fascicule XI : *L'Eglise et l'Esclavage.*

Ces fascicules, du prix de 0 fr. 75, sont en vente chez tous les libraires et dans les gares. X. Rondelet et Cie, 14 rue de l'Abbaye, à Paris.

Revue des travailleurs

La Revue populaire d'Economie sociale illustrée; vient d'entrer dans sa deuxième année, et a reçu, l'an dernier, une récompense de l'Académie des sciences morales et politiques, et une médaille de bronze à l'Exposition, classe 108, des Œuvres sociales.

Nous savons que les E liteurs qui lancent cette petite Revue mensuelle se font un devoir d'en adresser quelques exemplaires à tous ceux qui leur enverront leur carte. (Un an, 2 fr. 50). X. Rondelet et Cie, 14, rue de l'Abbaye, à Paris.

Calendrier

10	DIM	vi	III Du Car ^m e. Kyr. du Car. Vép. de co dim, mém. des
11	Lundi	†vi	De la fête [S ^s . 40 Martyrs. (II Vép.) Suffr.
12	Mardi	h	S Grégoire I, pape, conf. et doct.
13	Mercr.	†vi	{ De la fête.
14	Jendi	†vi	
15	Vend.	r	Les Cinq Plates de N.-S. J.-C. <i>dbl. maj.</i>
16	Semd.	†vi	De la fête.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC, — Les Quarante-Heures auront lieu au Château Richer, le 11; à Saint-Pierre, I. O, le 13; au Collège Saint-Anne le 18.

Directeur, M. l'abbé F. GOSSELET : Charlesbourg, Qué.